



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE DORDOGNE

Périgueux, le 20 août 2013

Service départemental de la  
communication interministérielle

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le nouveau permis de conduire sécurisé**

Le nouveau permis de conduire sera délivré à partir du 16 septembre 2013.

Reconnu dans toute l'Europe, il facilite ainsi la circulation.

Plastifié, sous format de la carte de crédit, il contient une puce électronique qui permettra de mieux lutter contre la fraude.

Selon que l'on soit déjà détenteur de permis ou nouveau détenteur de permis, les conditions d'obtention de cette pièce diffèrent :

#### Les nouveaux détenteurs de permis :

Lorsqu'un candidat réussit son examen de permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à son domicile.

#### Ceux qui possèdent déjà leur permis :

Pour les titulaires du permis C rose cartonné, la pièce reste valable jusqu'au 19 janvier 2033. Ces permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015.

### **Les titulaires de permis de conduire seront informés par la préfecture de leur lieu de résidence des modalités d'échange, le moment venu.**

Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en 2014.

Enfin, le principe du permis à points n'est pas remis en cause.

Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le site internet <http://www.telepoints.info>.

#### Contact presse :

Service départemental  
De communication interministérielle  
Valérie LESCURE

☎ **05 53.02.24.07**

☎ **05 53 02 24 34**

[valerie.lescure@dordogne.gouv.fr](mailto:valerie.lescure@dordogne.gouv.fr)

Site Internet : <http://www.dordogne.gouv.fr>